



Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour les formateurs)

La loi sur l'assurance-chômage (LACI) actuelle doit être adaptée. Les dispositions concernant l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) doivent être complétées, afin de permettre aux formateurs qui touchent des indemnités en cas de RHT de poursuivre la formation de leurs apprentis.

Date d'ouverture: 10 juin 2022

Date limite: 21 septembre 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/27/cons_1

17 juin 2022

Chancellerie fédérale

